

Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay
Séance plénière du 8 octobre 2024
Délibération n° CA-2024-044

Objet : Approbation de la désignation d'un représentant du Conseil d'administration à la Commission Fonds de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) – volet social pour remplacer un membre démissionnaire.

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-8, L. 762-4 et D. 841-2 à D. 841-11 ;

Vu le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 14 des statuts ;

Vu le décret n° 2018-564 du 30 juin 2018 relatif à la contribution prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation NOR : ESRS1905871C du 21 mars 2019 relative à la programmation et au suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation NOR : ESRS2206041C du 23 mars 2022 relative à l'engagement, encouragement et soutien aux initiatives étudiantes au sein des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Vu le règlement intérieur révisé du Fonds de solidarité de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) – volet social adopté par la délibération de la Commission de la formation et de la vie universitaire n° CFVU-2023-045 du 26 juin 2023 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n° CA-2024-020 du 21 mai 2024 portant approbation de la désignation des représentants du Conseil d'administration à la Commission Fonds de solidarité de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) – volet social ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n° CA-2024-025 du 11 juin 2024 portant élection de Monsieur Camille GALAP à la présidence de l'Université Paris-Saclay ;

Considérant ce qui suit :

En application du règlement intérieur du Fonds de solidarité de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) – volet social susvisé, il appartient au Conseil d'administration de désigner en son sein des membres chargés de siéger et de le représenter au sein de la Commission FSDIE – volet social.

Cette désignation a été effectuée par délibération du 21 mai 2024 susvisée.

Monsieur Patrick PUZO initialement désigné en qualité de titulaire dans le collège élu non étudiant de la Commission FSDIE – volet social quittant ses fonctions, il appartient au Conseil d'administration de désigner un nouveau membre en son sein pour le remplacer. Tel est l'objet de la présente délibération.

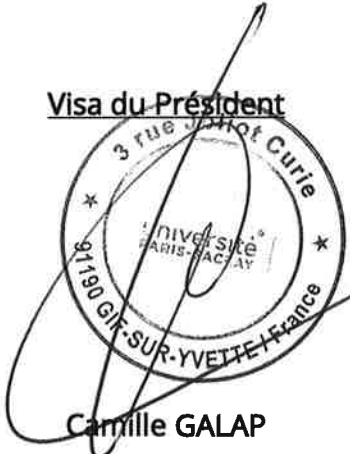
Après en avoir délibéré,

Article premier : Approuve la désignation de Monsieur Fabrice ZUCCARELLI pour siéger au sein de la Commission Fonds de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) – volet social en qualité de titulaire dans le collège élu non étudiant en remplacement de M. Patrick PUZO.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux. Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Nombre de membres en exercice :		37
Membres présents ou représentés :		30
	Abstentions :	1
	Contre :	2
	Pour :	27

Visa du Président



3 rue J. J. St. Curie
UNIVERSITÉ
PARIS-SACLAY
91190 GIF-SUR-YVETTE France

Camille GALAP